

CONSEIL D'ECOLE DU 31 MAI 2018

Etaient présents :

pour la mairie : madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, madame Réjaud, directrice du service Education, monsieur Fersatoglu, responsable du pôle Bâti,
l'équipe enseignante : madame Lescop, madame Kerjean, madame Lebon, madame Ledjemel, madame Dumas, madame Defrance et monsieur Bazire,
les représentants des parents d'élèves : madame Gourdon, madame Zaluski, madame Raclot pour la FCPE, madame Alfonso, madame Mourier et madame Rankovic pour les Indépendants.

Secrétaire : madame Zaluski et monsieur Bazire

- Suivi des travaux :

Les films ont été posés sur les vitres dans le préau, les rendant opaques. Une découpe du film sur des fenêtres (sous forme de lignes) va être faite.

Les odeurs persistantes dans les toilettes du rez-de-jardin : les services techniques continuent les investigations pour les éradiquer complètement.

Des traces d'humidité importantes sont apparues dans les classes (CP et CP-CE1) situées aux extrémités des bâtiments. Les joints ont été refaits sur toute la façade pendant les vacances de printemps.

Tous les néons défaillants ont été remplacés.

Les stores ont été changés. Pendant les périodes de forte chaleur, l'ouverture des stores le soir est préconisée. Les fenêtres des classes doivent être ouvertes tôt le matin.

Le photocopieur : une formation est prévue pour assurer son utilisation qui est complexe.

- L'organisation du temps périscolaire à la rentrée 2018

Le décret donne la possibilité aux communes de déroger à la loi qui impose une semaine scolaire de 9 demi-journées, soient 4 jours et demi. A la suite de la concertation menée à l'automne 2017 auprès des parents et des enseignants, monsieur le Maire a demandé une dérogation à la DASEN afin de revenir à une semaine de 4 jours. La dérogation a été accordée en mars dernier. Il n'y aura donc plus d'activités périscolaires à la rentrée prochaine

Pour ce qui est du temps périscolaire,

- l'accueil pré-scolaire de 8h à 8h20 est maintenu,

- après 16h30, il y a la possibilité pour un élève d'aller soit à l'accompagnement scolaire, soit à l'accueil de loisirs (après le goûter de 16h30 à 17h).

L'accompagnement scolaire se terminera à 18h. Lors du dernier COPIL, il a été décidé que l'accompagnement scolaire serait mis en place les lundi, mardi et jeudi. Le vendredi, les enfants seraient pris en charge par les animateurs à l'accueil de loisirs.

- Les terrains de sport au stade André Roche

Les terrains de sport sont recouverts de granules synthétiques. Ce genre de terrain nécessite moins d'entretien : moins d'arrosage, de traçage de lignes ...

Des parents ont signalé leurs craintes quant à la pratique du sport sur ces terrains. En effet, certains organismes et média ont alerté sur la nocivité potentielle des substances dégagées par la volatilité du revêtement.

Le conseil d'école demande des précisions sur la composition technique des granules synthétiques.

- La fréquentation du stade au moment des activités scolaires

Lors des séances d'EPS, au printemps surtout, d'autres personnes courent sur la piste, en même temps que les enfants. Le stade est-il accessible à tous publics à toute heure ? la question va être posée au service des sports.

- Les conditionnements en plastique utilisés à la cantine

Les plats principaux servis à la cantine sont livrés par la cuisine centrale en portion individuelle ou en grand plat, dans un conditionnement en plastique. Les cantines de Vanves répondent aux normes règlementaires.

Dans les satellites des écoles, les barquettes en plastique sont réchauffées à 60°. Elles sont réutilisées ensuite dans les centres de loisirs pour les activités d'arts plastiques

Il y a eu un essai à la cantine de l'école du Parc, plus petite, avec un transfert des plats à réchauffer dans de l'inox. C'est possible mais difficile pour la manutention par les agents. Il y a des études et réflexions sur le sujet. Si les plats sont changés, se posera alors le problème du renouvellement des fours (prix, renouvellement du contrat).

Elior perd sa cuisine centrale à Antony. La cuisine centrale va être déplacée à Corbeil Essonnes à la rentrée prochaine.

- L'importance des activités motrices.

La FCPE rappelle la nécessité de d'activités motrices pour les enfants (grimper, courir, sauter ...) Ce sont des activités pratiquées régulièrement au cours de l'année avec l'éducateur sportif en EPS. Cette année, six classes ont pratiqué le yoga avec une intervenante extérieure, Fleur-Anne Serre.

- Perspectives pour la rentrée 2018

Rentrée 2018 : les **effectifs** sont en très légère baisse, 179 élèves à ce jour contre 182 inscrits cette année. Seulement 28 élèves de grande section arrivent de l'école Lemel (37 CM2 quittent l'école), il y a toutefois des inscriptions en CP dues à la sectorisation.

Une réunion d'information pour les futurs élèves aura lieu le mardi 19 juin.

Au niveau de l'**équipe pédagogique**, le poste fléché allemand n'a pas été pourvu au premier mouvement (sur le département, 17 postes fléchés allemand n'ont pas été pourvus). La situation risque d'être semblable à celle de cette année concernant les langues. Une demande d'assistant en allemand a été transmise à l'Inspectrice de l'Education Nationale dès le mois de mars.

- Retards et absences

Cette année, de nombreuses absences non justifiées sont à noter. L'inscription à l'école impose le respect de l'obligation d'assiduité scolaire (art R 131.6 du code de l'éducation). C'est à la directrice de l'école de contrôler le respect de l'assiduité.

L'article 2 du règlement de l'école précise que les familles doivent signaler l'absence de leur enfant au plus vite, un billet d'absence indiquant le motif devant être transmis à l'école au retour de l'enfant. Il faut également informer l'école avant une absence prévue. Les motifs d'absence légitimes sont énumérés dans le règlement départemental des écoles conformément au code de l'éducation : *maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.*

Rappel : cette année, il y a classe jusqu'au 6 juillet. Si des enfants doivent quitter l'école avant cette date, ils doivent en informer la directrice par un courrier.

- Prises de vue et enregistrements à l'école

Des enseignants ont été soit pris en photo soit enregistrés avec un téléphone sans leur accord. Il est nécessaire d'informer et de demander l'accord de l'enseignant.

Les parents en signant une autorisation en début d'année autorisent les enseignants à prendre des photos de leur enfant dans le cadre des activités pédagogiques.

- Fêtes de fin d'année

La fête de fin d'année aura lieu le vendredi 29 juin en soirée. Ce sera une fête avec des jeux, des animations et un buffet. Comme chaque année, les parents seront sollicités pour aider à l'organisation.

La fête des CM2 aura lieu le 22 juin en soirée.